



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

182. Réponse. Replique. Repartie.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60132](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60132)

faſſe ſentir un eſprit de curioſité ; qu'*interroger* ſuppoſe de l'autorité ; & que *demander* ait quelque choſe de plus civil & de plus reſpectueux.

Questionner & *interroger* font ſeulement un ſens ; mais il faut ajouter un cas (a) à *demander* ; c'eſt-à-dire, que , pour faire un ſens parfait, il faut marquer la choſe qu'on demande.

L'eſpion *questionne* les gens. Le Juge *interroge* les criminels. Le Soldat *demande* l'ordre au Général.

(a) Il faudroit dire un *complément* ; car notre langue n'a point de *cas*, ou n'en a du moins que dans les pronoms : *je, me, moi ; tu, te, toi ; il, lui, ils, eux, leur, ſe, ſoi*. Voyez ma *Grammaire Générale*. (B).

182. RÉPONSE. REPLIQUE. REPARTIE.

La *réponse* ſe fait à une demande ou à une queſtion. La *replique* ſe fait à une *réponse* ou à une remonſtrance. La *repartie* ſe fait à une raillerie ou à un diſcours offenſant.

Les Scholaſtiques enſeignent à propoſer de mauvaiſes difficultés, & à y donner encore de plus mauvaiſes *réponses*. Il eſt plus grand d'écouter une ſage remonſtrance & d'en profiter, que d'y *repliquer*. On ne ſe défend jamais mieux contre des paroles piquantes, que par des *reparties* fines & honnêtes.

Le mot de *réponse* a, dans ſa ſignification, plus d'étendue que les deux autres ; on *répond* aux queſtions des perſonnes qui ſ'informent ; aux demandes de celles qui attendent des grâces ou des ſervices ; aux interrogations des Maîtres & des Juges ; aux arguments de ceux qui nous exercent dans les écoles ; aux lettres qu'on nous écrit, & aux difficultés qu'on nous

propose touchant la conduite, les affaires & les sentiments. Le mot de *replique* a un sens plus restreint; il suppose une dispute commencée à l'occasion des diverses opinions qu'on suit, ou des différents sentiments dans lesquels on est, ou des partis & des intérêts opposés qu'on a embrassés: on *replique* à la *réponse* d'un Auteur qu'on a critiqué; aux réprimandes de ceux dont on ne veut pas recevoir de correction; & aux plaidoyers ou aux écritures de l'Avocat de la partie adverse. Le mot de *repartie* a une énergie propre & particulière, pour faire naître l'idée d'un apostrophe personnelle contre laquelle on se défend; soit sur le même ton, en apostrophant aussi de son côté, soit sur un ton plus honnête, en émouffant seulement les traits qu'on nous lance: on fait des *reparties* aux gens qui veulent se divertir à nos dépens, à ceux qui cherchent à nous tourner en ridicules, & aux personnes qui n'ont, dans la conversation, aucun ménagement pour nous.

La *réponse* doit être claire & juste; il faut que ce soit le bon sens & la raison qui la dictent. La *replique* doit être forte & convaincante; il faut que la vérité y paroisse armée & fortifiée de toutes ses preuves. La *repartie* doit être vive & prompte; il faut que le sel de l'esprit y domine & la fasse briller.

Il faut élever les enfants à faire toujours, autant qu'il se peut, des *réponses* précises & judicieuses; & leur faire sentir qu'il y a plus d'honneur pour eux à écouter, qu'à faire des *repliques* à ceux qui ont la bonté de les instruire: mais il n'est pas toujours à propos de blâmer leurs petites *reparties*, quoiqu'un peu contraires à la docilité, de peur d'émouffer leur esprit par une gêne trop sévère.

* Les réponses, les répliques & les réparties doivent être promptes, justes, judicieuses, convenables aux personnes, aux temps, aux lieux & aux conjonctures. Donnons des exemples de chaque espece.

Une belle réponse est celle de la Maréchale d'Ancre, qui fut brûlée en place de Greve comme forcier. Le Conseiller Courtin interrogeant cette femme infortunée; lui demanda de quel sortilege elle s'étoit servie pour gouverner l'esprit de Marie de Médicis: » Je me suis servie, répondit la Maréchale, du pouvoir qu'ont les ames fortes sur les esprits foibles. « (a)

Une femme vint le matin se plaindre à Soliman II, que la nuit, pendant qu'elle dormoit, ses Jannissaires avoient tout emporté de chez elle. Soliman sourit, & répondit qu'elle avoit donc dormi bien profondément, si elle n'avoit rien entendu du bruit qu'on avoit dû faire en pillant sa maison. » Il est vrai, Seigneur, répliqua cette femme, que je dormois profondément, parce que je croyois que ta Hauteffe veilloit pour moi. « Le Sultan admira cette réplique, & la récompensa.

Dans le procès de François de Montmorenci, Conte de Luze & de Boutteville, M. du Châtelet fit pour sa défense un mémoire également éloquent & hardi. Le Cardinal de Richelieu lui reprocha fortement d'avoir mis au jour ce mémoire pour condamner la justice du Prince. » Pardonnez-moi, lui répliqua-t-il: c'est pour justifier sa clémence, s'il a la bonté d'en

(a) Voyez, art. 77, les belles réponses d'Alexandre, de Louis XII & de Madame de Barneveld, & la réponse adroite & jolie du Duc d'Albe.

» user envers un des plus honnêtes & des plus
» vaillants hommes de son royaume. «

Saint Thomas d'Aquin entroit dans la chambre du Pape Innocent IV, pendant que l'on comptoit de l'argent; sur quoi le Pape lui dit :
» Vous voyez que l'Eglise n'est plus dans le
» siecle où elle disoit : *Je n'ai ni or ni argent.* «
Le Docteur angélique *repartit* : » Il est vrai,
» saint Pere; mais elle ne peut plus dire au
» boiteux : *Leve-toi & marche* (*Encyclop. XIV,*
137.) (a)

(a) Voyez une *repartie* fine d'un premier Président, tome II, art. 249.

183. DÉCLARER. DÉCOUVRIR. MANIFESTER. RÉVÉLER. DÉCELER.

Faire connoître ce qui étoit ignoré, est la signification commune de tous ces mots. Mais *déclarer*, c'est dire les choses exprès & de dessein, pour en instruire ceux à qui l'on ne veut pas qu'elles demeurent inconnues. *Découvrir*, c'est montrer, soit de dessein, soit par inadvertance, ce qui avoit été caché jusqu'alors. *Manifester*, c'est produire au-dehors les sentiments intérieurs. *Révéler*, c'est rendre public ce qui a été confié sous le secret. *Déceler*, c'est nommer celui qui a fait la chose, mais qui ne veut pas en être cru l'auteur.

Les criminels *déclarent* presque toujours leurs complices. Les confidentes *découvrent* ordinairement les intrigues. Les courtisans ne se *manifestent* pas aisément. Les Confesseurs *révelent* quelquefois par leur imprudence la confession des pénitents. Quand on ne veut pas être *décelé*, il ne faut avoir aucun témoin de son action.